



© DG Trésor

Lettre économique d'Égypte

N° 82 – Mars 2018

Après un fort recul en 2016, 2017 aura vu une relance de nos échanges commerciaux avec l'Égypte. Le contexte était pourtant difficile compte tenu du surenchérissement du coût de nos exportations provoqué par la forte dépréciation de la Livre égyptienne depuis son flottement en novembre 2016. C'est le volume général des échanges bilatéraux qui s'affiche en hausse de 22% à 2,5 Mds € : nos exportations croissent de près de 21% à 1,9 Md€ et nos importations depuis l'Égypte augmentent de 25% à 0,6 Md €. Au total, notre bilan reste excédentaire à 1,2 Md €, en augmentation de 18% par rapport à 2016. L'Égypte est ainsi notre 10^{ème} excédent mondial.

Poursuivant notre démarche en faveur de la Ville durable en Égypte, nous nous intéressons ce mois-ci à la rénovation des centres urbains d'Alexandrie et du Caire. Nous pensons, que la rénovation d'immeubles historiques symboliques des centres villes pourrait avoir un effet démonstrateur. Des initiatives sont prises par des sociétés privées mais les autorités publiques s'y intéressent aussi avec le Comité pour la rénovation du Caire. Nous souhaitons soutenir ces initiatives en y apportant non seulement de l'expertise française, mais aussi des solutions concrètes que les entreprises françaises du Club ville durable d'Égypte pourraient apporter. Réfléchissons ensemble à ce que pourrait être notre apport à ce projet important pour la revitalisation des centres urbains historiques.

L'actualité de ce mois a été marquée par la visite au Caire du prince héritier d'Arabie Saoudite, Mohamed ben Salman. Cette visite nous rappelle que l'Arabie Saoudite et l'Égypte sont deux partenaires importants l'un pour l'autre : c'est à l'Égypte que le prince héritier a réservé sa première visite officielle hors du Royaume. Le bilan économique de cette visite est concentré par l'annonce de la création d'un fond commun d'investissement de 10 Mds \$ essentiellement focalisé sur le projet de ville – zone touristique NEOM qui impliquerait l'Arabie saoudite, l'Égypte et la Jordanie. A cette occasion, le projet de pont devant enjamber l'embouchure du golfe d'Aqaba et relier l'Arabie saoudite et l'Égypte refait son apparition. Affaire à suivre.

Nous sommes enfin ravis d'accueillir pour la première fois une ONG dans notre Lettre : Handicap International, active en Égypte, qui nous rappelle l'importance de l'emploi des personnes en situation de handicap et le cadre légal existant en Égypte. Je ne peux qu'inviter les entreprises françaises à se conformer à cette obligation légale. Pas uniquement parce qu'il faut respecter la Loi, mais parce que l'attention à porter à ces populations doit être un devoir.

Bonne lecture.

Jérôme Baconin
Conseiller économique

[AU SOMMAIRE]

1. Le commerce France-Égypte en 2017
2. Visite du prince héritier d'Arabie Saoudite en Égypte
3. Les enjeux de la rénovation des centres villes du Caire et d'Alexandrie
4. L'emploi des personnes en situation de handicap en Égypte : une obligation légale
5. Brèves et indicateurs économiques



Politique Economique

Le commerce France-Égypte en 2017

Tarek Gharib

tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr

D'après les douanes françaises, les échanges commerciaux entre la France et l'Égypte ont enregistré en 2017 une augmentation de 21,8% à 2,5 Mds €, après avoir connu leur plus fort recul depuis 10 ans en 2016 (-27,5% en g.a. à 2 Mds €).

Le solde commercial bilatéral, traditionnellement excédentaire, s'améliore de 18,4% pour atteindre 1,2 Md €. En 2016, il avait enregistré une baisse de 36,4% à 1 Md €. Néanmoins, cet excédent demeure largement supérieur à ceux enregistrés avant 2015¹ et constitue le 10^{ème} excédent commercial de la France en 2017 (13^{ème} en 2016), le 4^{ème} dans la région ANMO (4^{ème} en 2016) et le 1^{er} au Proche-Orient (1^{er} en 2016).

D'après la Banque Centrale d'Égypte (BCE), la France est le 11^{ème} partenaire commercial de l'Égypte sur l'année fiscale 2016/17² (2,9% des échanges totaux égyptiens), en recul d'une place par rapport à 2015/16 (3,4% des échanges). Du point de vue de la France, l'Égypte reste un partenaire commercial modeste, occupant le 53^{ème} rang depuis 2016. Le poids de l'Égypte dans le commerce extérieur français augmente à 0,25% des échanges totaux en 2017 (+0,05 pp).

Après s'être contractées pour la première fois en 4 ans en 2016 (-27,3%), les exportations françaises ont augmenté de 20,6% en 2017 pour atteindre 1,9 Md €. L'Égypte est le 43^{ème} client mondial de la France, le 8^{ème} dans la région ANMO et son 1^{er} client au Proche-Orient. Ce bilan est une véritable surprise alors qu'a priori la forte dépréciation de la Livre égyptienne en 2017 a entraîné un net surenchérissement des coûts des produits exportés vers l'Égypte.

Ce rebond des exportations françaises s'explique par l'augmentation significative des ventes « d'équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique » (+62,5% à 671 M€), devenu premier poste à l'export vers l'Égypte. Au sein de cette catégorie, le dynamisme des ventes « d'instruments et appareils de mesure, d'essai et de navigation » (+152,2% à 221,9 M€), des « matériels de distribution et de commande électrique » (+161,1% à 64,5 M€), des « équipements de communication (+16,9% à 62,3 M€), des ordinateurs et équipements périphériques (x7 à 37,8 M€) et enfin des « moteurs et turbines » (+190,6% à 34 M€) est à souligner.

Le poste matériel de transport a quasiment été multiplié par 3 à 160,1 M€, porté par des ventes significatives « d'aéronefs et engins spatiaux » (+673,2% à 115,2 M€). Les ventes de véhicules sont également en progression de 17,9% à 25,4 M€ mais restent encore loin des montants de 2014 (88 M€) et 2015 (95 M€). Cette évolution compense la chute de 50% des ventes d'accessoires pour véhicules automobiles (10,4 M€ en 2017).

Les ventes de produits des industries agroalimentaires ont également augmenté de près de 30% à 116,1 M€, dont celles des « produits laitiers et fromages » (+30,2% à 39,7 M€). Les ventes de sucre reprennent (+447,6% à 25,9 M€) après avoir connu une chute spectaculaire en 2016 (-555% à 4,7 M€).



Evolution des échanges FR-EG 2007-2017 (sources : Douanes Françaises)

M \$	Année fiscale 2015-2016	Année fiscale 2016-2017
1	EAU 5965	EAU 5851
2	Chine 5190	Etats-Unis 4713
3	Allemagne 3928	Chine 4415
4	Arabie Saoudite 3911	Italie 4063
5	Etats-Unis 3863	Arabie Saoudite 3796
6	Italie 3780	Allemagne 3565
7	Russie 3128	Royaume-Uni 3134
8	Royaume-Uni 3125	Russie 2819
9	Turquie 2745	Turquie 2785
10	France 2552	Suisse 2695
11	Suisse 2431	France 2251
12	Inde 2162	Inde 2219
13	Pays-Bas 1735	Pays-Bas 1994
14	Qatar 1154	Qatar 1975

Principaux partenaires commerciaux de l'Égypte (source : BCE)

¹ Aux alentours de 500 M €

² En Égypte, l'année fiscale courre du 1^{er} juillet au 30 juin.



Lettre économique d'Égypte n°82 – Mars 2018 © DG Trésor

Les ventes « d'hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives » ont augmenté de 75% (45,6 M€) à la faveur du dynamisme des ventes de GNL (+142,2% à 41,9 M€).

A noter enfin **l'explosion des exportations de productions de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision (+264,5% à 85,3 M€).**

En revanche, **les ventes de « produits agricoles, sylvicoles et de la pêche » se sont effondrées pour la deuxième année consécutive de plus de 50% pour atteindre 77,2 M€ (384 M€ en 2015).** Les ventes de « céréales, légumineuses et oléagineux » continuent de se contracter (-61,4% à 46,9 M€) **plombées par de nouveaux mauvais résultats des ventes de blé.**

Les « autres produits industriels », premier poste en 2016, enregistrent une baisse de 8,6% à 660,6 M€ (deuxième poste en 2017) en raison d'un ralentissement des exportations de produits pharmaceutiques (-24,3% à 210,7 M€), de l'aluminium (-64,1% à 21,2 M€), des « équipements frigorifiques industriels » (-17,1% à 20,4 M€) et des « autres machines d'usage général » (-18,5% à 18,1 M€).

Alors qu'il représentait plus de 15% du total des exportations françaises en Égypte en 2012, **le poids des « produits pétroliers raffinés et coke » est devenu marginal (-22% à 19 M€ soit 1% des exportations en 2017).**

D'après la BCE, la France est le 11e fournisseur de l'Égypte en 2016/17 (1,83 Md \$) représentant 3,2% de ses importations totales (7e en 2015/16 ; 3,8% du total), derrière la Turquie (1,9 Md \$) mais devant le Qatar (1,82 Md \$) notamment.

Le volume des importations a augmenté de 25,4% en 2017 à 617,3 M €. Il s'agit de la 2^{ème} année d'affilée de hausse des importations après 5 années de contraction entre 2011 et 2015. L'Égypte est le 63^{ème} fournisseur mondial de la France, le 11^{ème} de la région ANMO et le 2^{ème} au Proche-Orient.

Pour la deuxième année consécutive, cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des achats « d'autres produits industriels » (+44,8% à 427,1 M€) et notamment **d'engrais et de composés azotés (+61,6% à 159,8 M€)**, d'autres produits chimiques organiques de base (+205,6% à 60,2 M€) et de matières plastiques sous formes primaires (+68,1% à 15,3 M€).

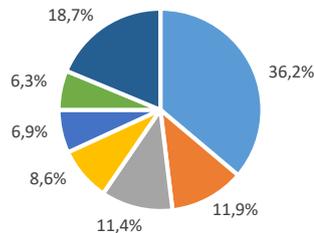
Le secteur textile enregistre également des hausses dans les importations avec les vêtements (+3,2% à 65,5 M€) et les articles textiles hors habillement (+22,6% à 19 M€).

A noter enfin la **reprise des exportations de GNL** qui s'élèvent à 13 M€ en 2017.

Parmi les plus fortes baisses, on notera **celles des achats de pétrole brut (-63,5% à 22,2 M€) et des produits issus du raffinage du pétrole (-18,9% à 10,3 M€)**, qui reflètent la baisse de la production égyptienne.

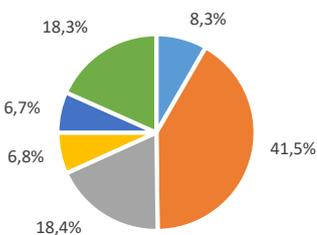
Les importations de véhicules automobiles, en hausse en 2016 (+91% à 9,9 M€) ont également baissé (-41,4% à 5,8 M€).

Selon la BCE, **la France est en 2016/17, le 11^{ème} client de l'Égypte (419 M \$)** représentant 1,9% de ses exportations totales (13^{ème} client en 2015/16 ; 2,1% du total), derrière les Pays-Bas (597,4 M \$) et l'Inde (718,1 M \$) notamment.



- Equipements mécaniques, matériel électrique, électronique
- Produits chimiques, parfums et cosmétiques
- Produits pharmaceutiques
- Matériels de transport
- Produits métallurgiques et métalliques

Répartitions des exportations françaises en Égypte (source : Douanes françaises)



- Equipements mécaniques, matériel électrique, électronique
- Produits chimiques, parfums et cosmétiques
- Textiles, habillement, cuir et chaussures
- Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives
- Matériels de transports
- Autres

Répartitions des importations françaises depuis l'Égypte (source : Douanes françaises)

[Retour sommaire](#)

Relations Bilatérales

Tarek Gharib

tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr

© The Egyptian Presidency/Handout via Reuters

Lien vers la carte des Investissements du Ministère de l'Investissement et de la Coopération internationale.

Visite du prince héritier d'Arabie Saoudite en Égypte

Le prince héritier saoudien Mohamed Ben Salman (MBS) s'est rendu trois jours en Égypte du 4 au 6 mars 2018 pour **ce qui constitue sa première visite officielle à l'étranger depuis sa désignation en tant qu'héritier du trône en juin 2017.**

A cette occasion, il a rencontré le patriarche de l'Église copte orthodoxe ainsi que le Grand Imam d'Al-Azhar. **Il s'est également rendu avec le Président Sissi dans la zone économique du Canal de Suez** et y a notamment visité le chantier d'un tunnel routier en construction sous le canal. A Ismaïlia, ils ont inauguré un hôtel et assisté à une conférence sur l'évolution des grands projets nationaux en cours dans la zone.

Les deux pays ont annoncé leur intention de mettre en place un fonds commun d'investissement de près de 10 Mds\$ dans le cadre du mégaprojet saoudien de zone de développement spéciale NEOM. Alors que l'Arabie Saoudite injecterait des fonds (dont le montant n'a pas encore été communiqué à ce jour), la part égyptienne consisterait dans la mise à disposition de terrains dans le sud du Sinaï (près de 1000 km²).

Ce projet de fonds d'investissement financerait également d'autres projets en Égypte sélectionnés à partir de la carte des investissements du ministère de l'Investissement et de la Coopération internationale, en particulier des projets liés au tourisme à New El Alamein, Hurghada et dans le sud du Sinaï (rénovation de Charm el Cheikh).

Le Caire et Riyad ont également signé deux protocoles d'accord sur la coopération entre le GAFI et son homologue saoudien et sur la préservation des récifs coralliens de la mer Rouge.

Les relations économiques entre l'Égypte et l'Arabie Saoudite sont importantes. En 2016/17, **l'Arabie Saoudite est le 5^{ème} partenaire commercial de l'Égypte** (3,8 mds\$ d'échanges commerciaux), son 4^{ème} fournisseur (2,8 Mds\$ d'importations) et son 5^{ème} client (959 M\$ d'exportations). En 2016/17, **l'Arabie Saoudite se classe au 5^{ème} rang des investisseurs en Égypte** avec un total de 344 M\$ d'IDE (+9,6% en g.a.).

L'Arabie Saoudite est le principal créancier étatique de l'Égypte avec 7 Mds\$ (37% de l'endettement total). La quasi-totalité de ces créances correspond à des dépôts auprès de la BCE. L'Égypte est actuellement en cours de négociations avec le royaume afin de prolonger la maturité de ces dépôts, alors qu'elle doit lui rembourser près de 3 Mds\$ en 2018.

En 2016, les deux pays ont signé un accord tripartite entre *Saudi Aramco*, *l'Egyptian General Petroleum Corporation* (EGPC) et le *Saudi Development Fund* pour **la fourniture à l'Égypte de 700 000 tonnes de produits pétroliers par mois pendant 5 ans** (400 000 tonnes de diesel, 200 000 tonnes d'essence, 100 000 tonnes de fioul). Cette aide **pétrolière, d'une valeur totale d'environ 23 Mds\$**, sera réglée directement par le *Saudi Development Fund* à *Saudi Aramco* puis remboursée par l'Égypte¹. L'accord a été rompu unilatéralement par l'Arabie Saoudite en octobre 2016, avant de reprendre en mars de l'année suivante.

Enfin, **plus d'1,5 M d'Égyptiens** travailleraient en Arabie Saoudite, contribuant une part important des 13,3 Mds\$ transférés par les migrants vers l'Égypte en 2016/17.

[Retour sommaire](#)

¹ Sur une période de 15 ans, avec une période de grâce de 3 ans, à un taux d'intérêt de 2 %.



Politique sectorielle

Joséphine Hébert

josephine.hebert@dgtresor.gouv.fr[Site internet de la société Al Ismaelia](#)[Site internet de la Société Sigma](#)**Les enjeux de la rénovation des centres villes du Caire et d'Alexandrie**

Avec l'annonce du déménagement des administrations publiques à la nouvelle capitale dès juillet 2019 et le 150^{ème} anniversaire du Caire khédivial, la rénovation des centres villes du Caire et d'Alexandrie devient un enjeu important du secteur urbain en Égypte.

Les nationalisations de l'époque nassérienne ainsi qu'une série de lois réglementant les liens entre propriétaires et locataires, largement favorable aux seconds, sont à l'origine de la paupérisation des centres villes et de leur dégradation substantielle induite par le manque de maintenance et d'investissement. La loi n°121/1947 supprime le droit des propriétaires à expulser leurs locataires et surtout gèle les loyers des bâtiments dont la construction est antérieure à la loi. Par la suite, divers textes tels que les lois n°44/1977 et n°136/1981 ont complété ces dispositions en établissant des prix fixes pour les bâtiments des zones urbaines (villes et villages). Ce n'est qu'avec la loi n°4/1996 et sa révision par la loi n°137/2006 que le contrôle de l'Etat sur les loyers s'est assoupli. Cependant, les contrats de locations signés entre 1941 et 1996 restent en vigueur tant que le locataire ne souhaite pas d'amendement ou ne déménage pas. Ces contrats sont par ailleurs transmissibles dans les mêmes termes aux héritiers du signataire originel.

A cela s'ajoute la spéculation immobilière exacerbée à l'œuvre dans ces espaces, et le manque d'intérêt pour les propriétaires à entretenir leurs bâtiments. L'association de préservation du patrimoine *Save Alex* estime que depuis 2011, au moins 36 bâtiments historiques ont été démolis soit illégalement, soit après que les propriétaires aient obtenu la déclassification de leur bien. Ces derniers n'hésitent pas à organiser eux-mêmes la détérioration des bâtiments, soit pour pousser au départ des locataires récalcitrants, soit pour faire reconnaître la démolition comme étant d'intérêt public, au titre du risque présenté par le bâtiment.

Les bases de la protection du patrimoine des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles sont posées par les lois n°144/2006 et n°199/2008. Les premières mentions spécifiques à une action de rénovation de grande ampleur du centre-ville du Caire remonte à la "vision 2050" formulée par le gouvernement en 2008 et portée par le comité des politiques publiques de Gamal Moubarak. Son idée était de repeupler le centre-ville tout en le transformant en centre économique et commercial moderne et huppé. Le plan prévoyait principalement la piétonisation de la plupart des rues et la redirection des flux automobiles vers des tunnels souterrains. Cette première phase est interrompue par la révolution, au cours de laquelle les centres villes (celui du Caire en particulier) ont été des espaces décisifs. **La création du comité pour la rénovation du Caire (présidé par M. Ibrahim Mahlab, ancien Premier ministre) marque le regain d'intérêt des autorités pour le sujet.**

Avec le gouvernement, l'**Organisation nationale pour l'Harmonie Urbaine (NOUH)** et la société **Arab-Contractors** sont les principaux acteurs de ce processus de rénovation. Le gouvernement entend tirer parti de la valeur immobilière des bâtiments publics, dont l'usage devra être repensé après le transfert des administrations à la nouvelle capitale. Néanmoins, la réflexion sur le devenir de ces bâtiments ne semble pas avoir encore été menée.

Un premier projet de rénovation du centre-ville a été lancé en 2014. La réalisation de la phase 1 a cependant montré que **le manque de financement et les difficultés techniques** (absence de plan, état de vétusté avancé) **et juridiques** (loyers gelés et impossibilité d'expulser les locataires) **ont souvent limité les rénovations aux façades** et aux trottoirs avoisinants. Au-



Lettre économique d'Égypte n°82 – Mars 2018 © DG Trésor

delà de ces difficultés pratiques, aucune réflexion de fond sur la fonction économique et sociale du centre-ville n'a encore été conduite, limitant ainsi la pérennité des rénovations entreprises. Sous la direction du Premier ministre Sherif Ismaïl, le comité a initié les opérations de la deuxième phase avec la rénovation d'un bâtiment khédivial rue Emadeddin.

Le secteur privé participe également à cet élan d'investissement dans la rénovation du centre-ville. Son intervention est regardée favorablement par le secteur public, qui s'appuie en grande partie sur les propriétaires et les développeurs immobiliers. Les principaux représentants du secteur privé sont la **compagnie d'assurance publique Misr** et le **développeur immobilier Al-Ismaelia for Real Estate Development**. Il s'agit des principaux propriétaires fonciers du centre-ville au Caire. L'**Egyptian Banking Union** et la **BCE** ont également financé des projets au cours de la phase 1 de la rénovation du centre-ville du Caire. A Alexandrie, la société **Sigma Properties** effectue un travail similaire à celui d'Al-Ismaelia. Ces deux sociétés disposent de moyens considérables ainsi qu'une volonté de rendre leur grandeur passée à ces centres villes pour attirer des résidents disposant de plus de moyens.

Néanmoins, avec le déménagement progressif des banques et des administrations vers New Cairo et la Nouvelle Capitale, le **quartier offrira a priori moins d'opportunités d'emploi et de services propres à l'installation de résidents plus aisés**, en particulier face à la concurrence des *compounds* en périphérie de la ville.

[Retour sommaire](#)

Actualité juridique

Céline Abric
Chef de mission Handicap International
Égypte

hom.egypt@hi-me.org



[Site internet d'Handicap International
Égypte](http://www.hi-me.org)

[Rapport de la Banque Mondiale sur le
handicap \(2011 en anglais\)](#)

Les avis formulés dans cette rubrique reflètent les opinions de leurs auteurs et n'engagent aucunement le Service Économique

L'emploi des personnes en situation de handicap en Égypte : une obligation légale

En 1982, l'Égypte adopte pour la première fois un dispositif légal promouvant l'emploi des personnes handicapées. Alors que le *Réhabilitation Act 39* de 1975 reconnaissait leur droit au travail, **la loi 49 fait ainsi obligation aux entreprises des secteurs publics et privés de plus de 50 salariés de respecter un quota de 5% de travailleurs handicapés**.

Faisant suite à la ratification en 2008 de la Convention des Nations Unies sur les Droits des Personnes Handicapées, l'Égypte procède en 2017 à la révision de son cadre légal sur le handicap. **La nouvelle loi sur le handicap a été conjointement élaborée par le National Council for Disability Affairs (NCDA, fondé en 2012), le Ministère de l'action sociale (MoSS), des parlementaires et des représentants de la société civile**.

Adoptée en Janvier 2018 par le Parlement, la loi a été ratifiée le 10 février 2018 (loi 10/2018) par le Président de la République ayant déclaré 2018 année du handicap. Le cadre légal révisé réaffirme fortement le droit au travail des personnes handicapées. **Le quota initialement appliqué aux entreprises de plus de 50 salariés devient ainsi applicable aux entreprises de plus de 20 salariés** (se rapprochant ainsi des obligations faites aux employeurs en France) **et des incitations fiscales sont pour la première fois mentionnées**.

Le marché du travail demeure globalement peu ouvert aux personnes handicapées. Bien qu'aucune statistique fiable sur l'emploi des personnes handicapées ne soit disponible en Égypte, l'ensemble des acteurs institutionnels, nationaux et internationaux (BIT), les organisations de personnes handicapées et les ONG impliquées dans la promotion de leurs



[Livre blanc d'Handicap International sur l'emploi salarié des personnes handicapées \(2017 en anglais\)](#)



© Handicap International Egypt

droits, s'accordent pour affirmer que la vaste majorité des personnes en situation de handicap en âge de travailler demeure exclue du monde du travail. **Le travail de recensement est d'autant plus complexifié par la part non-négligeable des travailleurs du secteur informel. En Égypte la « disability card » existe, essentiellement à des fins liées à la protection sociale.** Cette carte est peu diffusée et son obtention longue et complexe pour la majorité des personnes concernées. **En matière d'emploi, le plus important est le « rehabilitation certificate » délivré par le rehabilitation office sous tutelle du MoSS permettant à l'employeur de justifier qu'il emploie bien une personne en situation de handicap.** Ce certificat n'est cependant pas obligatoire pour travailler. Une personne handicapée peut travailler sans, un employeur peut l'embaucher sans mais il ne pourra pas déclarer cette personne dans le cadre du quota.

Une étude encadrée par Handicap International en Égypte, portant sur plus de 300 personnes, hommes et femmes indique que 60% des personnes interrogées ne travaillent pas et que 46% d'entre elles n'ont jamais travaillé. Des chiffres conformes à la réalité mondiale mise en lumière par l'OMS en 2011 dans son rapport mondial sur le handicap, indiquant que les personnes handicapées ont une probabilité plus grande de ne pas travailler et sont en général moins bien rémunérées quand elles ont un emploi. De manière similaire, une étude publiée par l'OCDE¹ en 2010 révélait que le taux d'emploi des personnes en situation de handicap était, à 44%, légèrement supérieur à la moitié de celui des personnes sans handicap (75%) et leur taux d'inactivité environ 2,5 fois plus élevé.

Difficultés d'identification des personnes handicapées en quête d'emploi, complexité d'accès au document administratif justifiant du handicap et nécessaire pour la reconnaissance du travailleur au titre des quotas, craintes concernant la productivité du futur employé ou les besoins d'adaptation pressentis comme trop complexes ou onéreux, font partie des limitations à l'emploi des travailleurs handicapés exprimées par les employeurs en Égypte.

Pourtant, comme le démontre les expériences en cours en Égypte et dans d'autres pays du monde relayés par le *Global Business Disability Network* (GBDN - créée par le BIT), **l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail est porteuse de nombreux bénéfices pour l'entreprise.** Non contentes d'être des travailleurs performants, les personnes handicapées se montrent également particulièrement loyales envers leur employeur. **Par ailleurs, l'engagement inclusif de l'entreprise constitue un atout réel en termes d'image, de stature sociale et d'ancrage sur les territoires.**

Il est à espérer que la nouvelle loi couplée à la volonté de reconnaissance sociale des entreprises amène progressivement les employeurs à soutenir l'emploi des personnes en situation de handicap et l'émergence d'un marché du travail égyptien plus équitable.

[Retour sommaire](#)

¹ Sickness, disability and work: breaking the barriers. A synthesis of findings across OECD countries. Paris, Organisation for Economic Co-operation and Development, 2010



Brèves et indicateurs

Tarek Gharib

tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr

Brèves économiques

- Capital Intelligence a maintenu à l'identique la note souveraine de l'Égypte (B/B). **La perspective dont elle est assortie a été portée de « stable » à « positive ».**
- Calculée en glissement annuel, l'inflation s'établissait à 14,4% à la fin du mois de février.
- Calculé en termes nets, **le montant des avoirs extérieurs (or inclus) de la Banque Centrale est passé de 26,5 Mds \$ fin février 2017 à 42,5 Mds \$ (7,6 mois d'importations de biens et services) fin février 2018.**
- Le *Purchasing Managers' Index* est passé de 45 au cours des deux premiers mois de l'année 2017 à 49,8 au cours des deux premiers mois de l'année 2018.
- ENI a cédé à Mubadala Investment (dont le capital est contrôlé par l'Emirat d'Abu Dhabi) 10% des parts du champ *offshore* de gaz de Zohr pour un montant de 934 M\$.
- **L'écart entre l'offre et la demande de pétrole est passée de 29 000 b/j en 2009 à 182 000 b/j en 2017.** Elle pourrait atteindre 231 000 b/j en 2018.
- **Le Ministre des Finances s'attend à ce que le déficit public s'établisse à un niveau compris entre 9,6% du PIB et 9,8% du PIB au cours de l'année fiscale 2017/18.** Il espère le ramener à 8,5% du PIB au cours de l'année fiscale 2018/19.
- **Le budget de l'année fiscale 2018/19 a été approuvé par le Conseil des Ministres.** Il table sur une croissance en volume du PIB de 5,8% (au lieu de 5,2% pour ce qui concerne l'année fiscale 2017/18), ce qui permettrait de ramener le taux de chômage à 10,4% de la population active. **Le déficit prévisionnel qui lui est associé s'établit à 8,4% du PIB.**
- Le Ministère des Finances a mandaté BNP Paribas, Deutsche Bank, Standard Chartered et Intesa Sanpaolo pour lever entre 1 et 1,5 Md € sur le marché des Eurobonds avant la fin de l'année fiscale 2017/18.
- Le Ministère des Finances a annoncé un programme de privatisations partielles portant sur 23 entreprises et s'étalant sur une période comprise entre deux et trois ans. Le montant des recettes qui pourraient en découler est évalué à 4,6 Mds \$.
- **Le coefficient d'occupation des hôtels (4 et 5 « étoiles ») au Caire est passé de 63,5% en 2016 à 68,9% en 2017.**

[Retour sommaire](#)



Brèves et indicateurs

Indicateurs économiques

Indicateurs trimestriels		Juil-Sept 2016	Oct-Déc 2016	Jan-Mars 2017	Avril-Juin 2017	Juil-Sept 2017
Taux de croissance réel du PIB (y/y) <i>aux prix du marché</i>		3,4	3,8	4,3	5	5,2
Comptes externes <i>en Mds USD</i>	Solde commercial	-8,7	-9,2	-9,2	-8,4	-8,9
	<i>dont hydrocarbures</i>	-1,1	-1,1	-1,4	-1,1	-1
	Balance des services	1,4	1	2	2,3	2,8
	<i>Revenus du tourisme</i>	0,8	0,8	1,3	1,5	2,7
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,3	1,2	1,2	1,2	1,4
	Transferts privés (nets)	3,4	4,6	4,6	4,8	5,9
	Compte courant	-5	-4,7	-3,5	-2,4	-1,6
	Compte de capital et financier	7,1	10,5	7	4,4	6,2
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	1,9	2,4	2,3	1,3	1,6
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	-0,8	1,1	7,6	8,2	7,5
Balance des paiements	1,9	5,1	4	2,7	5,1	
Indicateurs mensuels 2017-2018		Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	30,8	26,0	21,9	17,1	14,4
	Inflation sous-jacente	30,5	25,5	19,9	14,4	11,9
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	18,75	18,75	18,75	18,75	17,75
	Taux de refinancement	19,75	19,75	19,75	19,75	18,75
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	LE pour 1EUR	20,74	20,74	21,09	21,59	21,83
	LE pour 1USD	17,65	17,66	17,81	17,70	17,67
Réserves officielles (en Mds USD) <i>à la fin du mois</i>		36,70	36,72	37,02	38,21	42,52

Notation de la dette souveraine <i>Note, perspective et date</i>	Standard & Poor's	B-	positive	10/11/2017
	Fitch	B	positive	16/01/2018
	Moody's	B3	stable	07/04/2015

[Retour sommaire](#)

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique du Caire (adresser les demandes à jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Economique du Caire

Adresse : 10 rue Sri Lanka – Zamalek – Le Caire

Rédigée par : Tarek Gharib et Joséphine Hébert

Revue par : Guilhem Roger

Version du 28/03/2018